DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL (DEMANDE FACULTATIVE)

NE S'APPLIQUE PAS AUX ELEVES BOURSIERS

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Cadre réservé à l'administration

Type de contrat :

Cadre réservé à l'administration

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE MARGUERITE DE VALOIS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE MARGUERITE DE VALOIS.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 82 ESD 564044

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

NOM PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

DESIGNATION DU CREANCIER

NOM : LYCEE MARGUERITE DE VALOIS

ADRESSE : 12 Rue Louise Lériget
CS 52324

CODE POSTAL : 16023

VILLE : ANGOULEME CEDEX

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

F R

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Nom du responsable financier si celui-ci est différent du titulaire du compte à débiter :

Cette demande de prélèvement est à compléter pour l'élève :

NOM PRENOM :

CLASSE :

INT INT + Dim soir DP4J DP5J

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE MARGUERITE DE VALOIS. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec LYCEE MARGUERITE DE VALOIS.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En cas de renouvellement du prélèvement automatique dans cet établissement (LYCEE MARGUERITE DE VALOIS)
NE PAS REMPLIR CET IMPRIME SAUF SI MODIFICATION DU COMPTE BANCAIRE